



19 novembre 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 19 novembre 2020.

État des lieux	Cas confirmés : 26	Guérisons : 22	Tests négatifs : 4 345	En attente de résultat : 75	Tests effectués : 4 446	Décès : 1
-----------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

Soins de santé

- Des avis de possible exposition à la COVID-19 sont actuellement en vigueur à Whitehorse. Toute personne qui se trouvait aux endroits mentionnés les avis et qui présente des symptômes doit subir un test de dépistage : <https://yukon.ca/fr/possible-exposition-covid-19>.
- Soyez patient et compréhensif et aidez-nous à réduire la propagation de fausses informations. Si vous entendez des informations sur la COVID-19 dans le territoire, vérifiez les faits en visitant Yukon.ca avant d'en parler à d'autres.
- On rappelle à la population de respecter les six mesures de sécurité en participant à des activités hivernales. Des lignes directrices sur les activités hivernales seront publiées dans Yukon.ca au cours des prochaines semaines.
- Les heures d'ouverture du Centre de dépistage COVID-19 sont de 8 h 30 à 18 h, du lundi au dimanche. Il n'est plus nécessaire d'être envoyé au Centre par un professionnel de la santé pour pouvoir passer un test de dépistage de la COVID-19.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- À compter de vendredi 20 novembre, à 17 h, toutes les personnes qui entrent au Yukon devront obligatoirement s'isoler pendant 14 jours, y compris les résidents de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
- Sont exemptés de cette obligation les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.
- Les Yukonnais qui hébergeront des membres de leur famille pendant les Fêtes devront s'isoler s'ils reçoivent des visiteurs de l'extérieur de la Colombie-Britannique, des T.N.-O. et du Nunavut : yukon.ca/fr/news/le-10-novembre-2020-le-point-sur-la-covid-19.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 novembre.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle entente avec le gouvernement du Yukon pour soutenir le transport aérien essentiel pour accéder aux collectivités éloignées. Le gouvernement du Canada accorde jusqu'à 7 millions de dollars pour assurer la continuité des services pendant au moins six mois : www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/11/le-gouvernement-du-canada-annonce-une-entente-avec-le-gouvernement-du-yukon-pour-soutenir-le-transport-aerien-essentiel-pour-acceder-aux-collectivi.htm.

Application de la loi et autres directives

- Deux nouveaux chefs d'accusation ont été portés les 12 et 15 novembre en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*. Les deux chefs concernaient des personnes n'ayant pas respecté l'exigence d'isolement. Au total, 25 chefs ont été portés.
- Les lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les élèves de la maternelle à la 12^e année ont été mises à jour de façon à assouplir les règles de distanciation à deux mètres entre les élèves dans les classes et à rendre obligatoire le port du masque dans les aires communes à l'extérieur des classes.
- On rappelle aux Yukonnais de respecter les conseils sur les rassemblements et de veiller à ce que leurs groupes sociaux demeurent petits et intimes. Vos ménages jumelés peuvent inclure 15 personnes, mais vous ne devez pas socialiser à l'intérieur avec plus de 10 personnes à la fois.
- Faites preuve de patience et de civisme. Les gens qui transitent par le territoire conduisent maintenant dans des conditions hivernales. Signalez les infractions en ligne : yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux.